



+41 76 360 64 41 • info@kct-geneve.ch  
www.kct-geneve.ch

# CONTRAT D'INSCRIPTION

Inscription pour  Mawashi KC (5-6 ans)  Enfants débutants  Enfants avancés  
 Ados/adultes débutants  Ados/adultes avancés  Tai Chi

Nom de l'élève \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

No AVS \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

N° postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

## Responsable(s) si mineur

Nom responsable 1 \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Portable \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Nom responsable 2 \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Portable \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

## Points d'attention (santé, etc.)

---

---

L'inscription prend effet dès paiement des frais d'inscription et de la première cotisation. Par défaut, le paiement se fait à la saison, mais il est possible de payer par trimestre sur demande. Le soussigné s'engage par la suite à régler les cotisations au début de chaque saison ou de chaque trimestre.

*Les membres s'engagent à prendre connaissance et à respecter le règlement du club et l'étiquette du Karaté/Tai Chi.*

Thônex, le

Signature  
du représentant légal

Le Karaté Club Thônex est membre de la Fédération Suisse de Karaté **FSK** et de l'Association Cantonale Genevoise de Karate-do (**ACGK**).

# KARATE CLUB THÔNEX - RÈGLEMENT INTERNE

## Généralités

Le Karaté Club Thônex (KCT) fait partie de la Fédération Suisse de Karaté (FSK) et de l'Association Cantonale Genevoise de Karaté-do (ACGK). À ce titre, le règlement de ces entités est également mis en œuvre au sein du Club.

Le Mawashi Karaté Club (MKC) est une section du KCT. Ses cours s'adressent à des enfants de 5/6 ans et constituent une préparation à la pratique du karaté.

Le Tai-Chi est une section du Karaté Club Thônex.

## Inscriptions

Après un cours d'essai, l'inscription se fait par contrat dûment complété et signé par le représentant légal. Elle prend effet dès paiement des frais d'inscription et de la première cotisation.

L'adhésion au club entraîne une adhésion à la Fédération Suisse de Karaté (FSK). La licence annuelle demandée par la FSK est incluse dans la cotisation du club.

## Cotisations

Les cotisations donnent la possibilité d'assister à la totalité des cours, pour autant que l'élève ait le niveau correspondant.

Elles sont à régler au début de la saison (en septembre), de chaque trimestre (en septembre, janvier et avril) ou au moment de l'inscription. Le montant des cotisations est détaillé dans le document des horaires et tarifs.

Les cotisations sont dues, même en cas d'absence aux entraînements et jusqu'à la date de démission.

Un congé peut être demandé pour une absence supérieure à trois semaines (études, maladie, accident, etc.) sur simple information au secrétariat, par téléphone, lettre ou courriel.

## Démissions / exclusions

Ce contrat se reconduit tacitement en fin de saison pour la saison suivante (de septembre à juin).

Les démissions s'annoncent par écrit au secrétariat.

Le KCT peut, en cas de non-respect du règlement ou de l'étiquette du karaté, résilier le contrat à tout moment.

## Changement des coordonnées

Tout changement de coordonnées (adresse, courriel, téléphone, etc.) est à signaler dès que possible au secrétariat.

## Dates des cours et exceptions

Les jours et heures des cours sont détaillés dans le document des horaires et tarifs.

Il n'y a pas d'entraînement les jours fériés et durant les vacances scolaires genevoises.

Ces dates et les exceptions (examens, entraînements spéciaux, entraînements durant les vacances, etc.) sont communiquées sur le tableau d'affichage et sur le site internet.

## Assurance et accidents

Les membres doivent être assurés personnellement contre les risques d'accident. Le KCT décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

## Équipement

La tenue ordinaire est le kimono de karaté (karatégi) blanc obligatoire, avec ceinture, pieds nus. Les karatékas féminins peuvent mettre un T-shirt blanc sous leur kimono. Selon le grade du participant, des protections peuvent être nécessaires (p. ex. gants, etc.).

## Dojos, salles et vestiaires

Les membres sont tenus d'observer les règles relatives aux lieux d'entraînement. En règle générale, aliments, boissons et chewing-gums y sont interdits.

## Hygiène

Quelques règles élémentaires d'hygiène sont à respecter : tenue d'entraînement lavée régulièrement, pieds propres, ongles courts, cheveux longs attachés, etc.

## Passage de grades

Le candidat doit être en possession du passeport et de la licence FSK de l'année en cours et être en règle avec les cotisations et le paiement des fournitures obtenues par le Club. Avant de s'inscrire, il demandera l'avis de son instructeur.

Le MKC ne pratique pas de passage de grade, mais ponctue les progrès des élèves avec des badges.